

RN57-Déviation Est de Vesoul

Lettre d'information

N°1 Décembre 2012



EDITORIAL par Joël PRILLARD - Directeur régional Adjoint

L'agglomération de Vesoul, traversée par les deux grands axes routiers que sont la RN 19 et la RN 57, constitue un carrefour où les conditions de circulation sont difficiles et génératrices de nuisances importantes pour les riverains.

Désireux de remédier à cette situation, l'Etat en accord avec les collectivités locales souhaite reporter une partie du trafic sur une voie de contournement à réaliser à l'est de Vesoul.

En 2007, une concertation recommandée par la Commission Nationale du Débat Public sur le franchissement de Vesoul par la RN19 avait déjà mis en évidence le caractère prioritaire de cette déviation. Outre la réduction du trafic, elle devrait favoriser les projets de développement économique prévus sur l'agglomération et améliorer les conditions de desserte locale. En concertation avec les collectivités, l'Etat a donc inscrit une première tranche de l'opération dans son programme de modernisation des itinéraires (PDMI) en Franche Comté.

Depuis 2010, de nouvelles études ont été engagées pour définir le champ des solutions possibles et permettre l'intégration du futur tracé dans son environnement. Une concertation publique spécifique au projet va avoir lieu au printemps 2013. Elle contribuera au choix du fuseau de passage préférentiel au regard des différents enjeux présents.



OBJECTIFS

La déviation Est de Vesoul a pour but :

- d'améliorer les conditions de circulation sur la RN 19 en traversée de Vesoul
- de réduire le trafic sur la RD 457 (rocade ouest)
- de faciliter les transits Nord-Sud au niveau de l'agglomération (notamment pour les transports exceptionnels)
- de réduire les nuisances pour les riverains de la RN57 au Nord de Vallerois-Lorioz et de la RN 19 dans la traversée de l'agglomération de Vesoul.
- d'améliorer les relations entre les différents pôles urbains existants ou en devenir, localisés au sud et à l'est de l'agglomération.



HISTORIQUE

Le projet de déviation Est de Vesoul a connu différentes évolutions. Une première concertation publique avait permis de retenir parmi trois variantes une solution qui interceptait une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). Cette variante a fait l'objet, le 1^{er} janvier 2002, d'une déclaration d'utilité publique (DUP) qui portait sur la totalité de l'itinéraire Remiremont-Besançon.

En 2006, cette ZNIEFF a été classée site Natura 2000, pour protéger les espèces présentes (faune et flore) ainsi que les habitats. Par la suite, la faisabilité

du tracé déclaré d'utilité publique a été remise en cause par les évolutions réglementaires intervenues successivement en 2007 et en 2009.

Une nouvelle phase d'études a donc été engagée en 2010 en vue d'obtenir une nouvelle déclaration d'utilité publique. Elle portait sur un état initial de l'environnement et un diagnostic approfondi du territoire. L'étude et la comparaison des variantes possibles se déroule actuellement, s'appuyant sur les résultats de ces expertises et la concertation avec les différents acteurs locaux.

CHOISIR PARMi QUATRE VARI LA SOLUTION LA PLUS ADAP

LE PARTI D'AMÉNAGEMENT RETENU

L'aménagement a été étudié pour répondre de manière adaptée au volume de trafic prévisible et en limiter l'impact sur le territoire traversé. Il comprendra une route à deux voies (1 voie dans chaque sens) qui seront séparées physiquement pour circuler en toute sécurité.

La déviation sera composée d'un tracé neuf allant du giratoire de Valleriois-Lorioz ou l'échangeur de Vellefaux (selon le tracé considéré) à son intersection avec la RD919 et d'un aménagement sur place de celle-ci jusqu'à sa jonction avec la RN19.

- Aucun accès direct sur les voiries en dehors des points d'échanges décrits ci-après.
- Trois points d'échange sécurisés (giratoire de Valleriois-Lorioz pour les variantes courtes ou sud de Vellefaux pour la variante longue, intersection avec la RD 9 et la RD 919, intersection de la RD 919 avec la RN 19)
- Aménagement de crêneaux de dépassement (sur 25 à 50% de linéaire)

Profil de l'aménagement



UNE EXPERTISE APPROFONDIE

L'état initial de l'environnement et le diagnostic de territoire réalisés en 2010 et 2011 ont permis d'établir un recueil complet de toutes les données qui caractérisent le périmètre d'étude constitué des 9 communes de Echenoz-la-Méline, Vellefaux, La Demie, Neurey-lès-La-Demie, Valleriois-Lorioz, Navenne, Quincey, Colombe-lès-Vesoul, Frotey-lès-Vesoul, soit 2912 hectares.

Il porte sur :

- le milieu physique (topographie, climat, géologie, hydrologie...),
- le milieu naturel (contexte faunistique et floristique, habitats naturels, fonctionnalité écologique, agriculture, sylviculture...),
- le milieu humain (habitats, activités, équipements, déplacements, infrastructures, ambiance acoustique, qualité de l'air...)
- le paysage (analyse des unités paysagères, des sensibilités et des perceptions).

LES VARIANTES À L'ÉTUDE

Pour la partie en tracé neuf, quatre variantes se décomposent en 2 familles distinctes ont été étudiées :

- Une famille de trois variantes courtes (A, B et C) reliant la RD 9 à la RN 57 (giratoire de Valleriois-Lorioz)
- Une variante longue (D) reliant la RD 9 à la RN 57 au sud de Vellefaux

Ces variantes s'étendent sur un linéaire de 7 à 10 km :

- 6,5 à 8 km en tracé neuf
- 2 km en aménagement sur place de la RD 919

VARIANTE A. Cette variante passe au nord de la commune de La Demie dans un territoire essentiellement forestier au relief marqué (buttes). Elle passe au large des secteurs urbanisés et nécessite la réalisation d'un imposant viaduc (500 m de longueur).

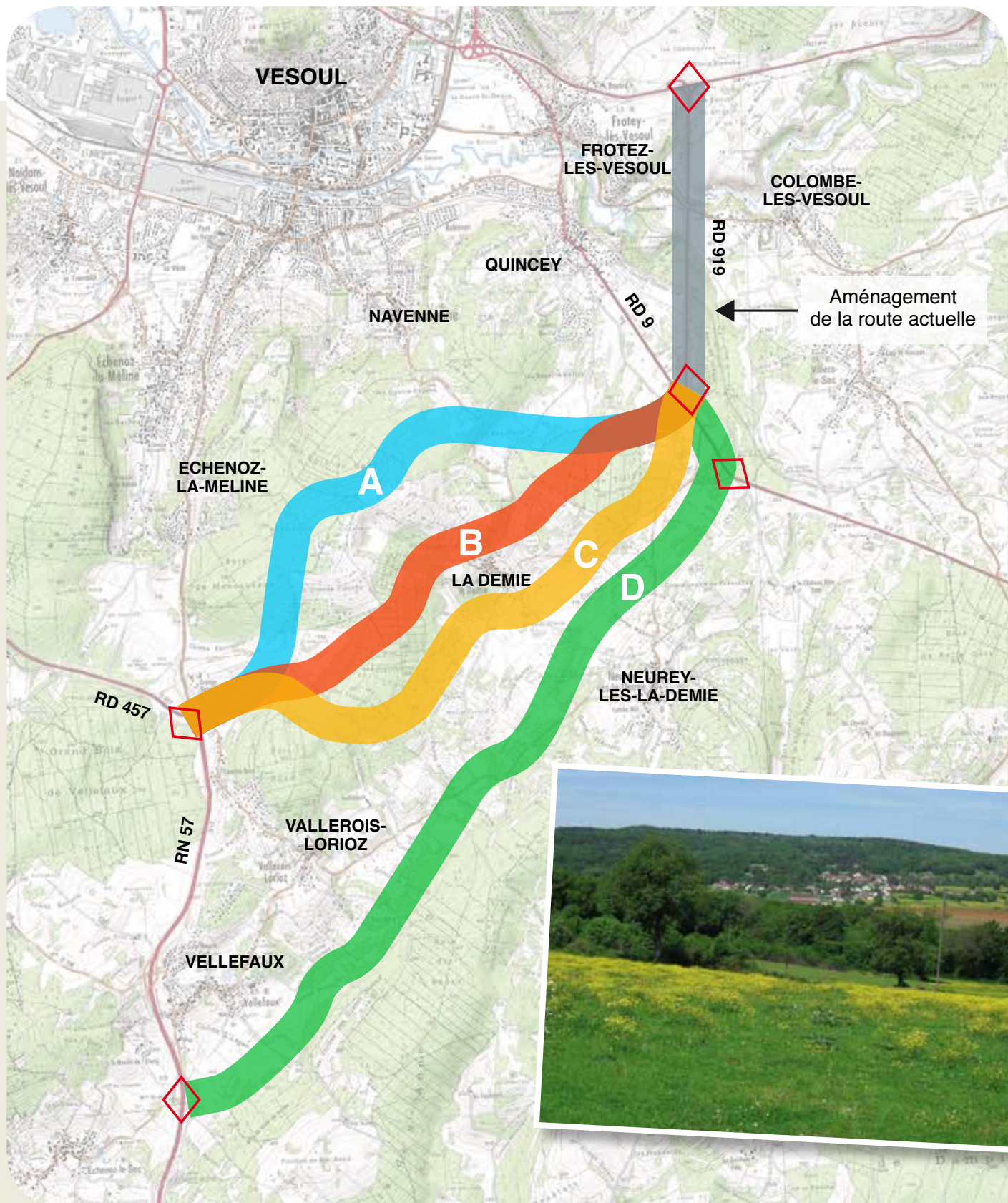
VARIANTE B. Cette variante passe au nord de la commune de La Demie dans une zone marquée par des reliefs et la présence de boisements. Le tracé empiète légèrement sur une zone classée Natura 2000 comprenant des espaces ouverts remarquables notamment des prairies sèches (non impactées par le tracé). Elle reste au-dessus du village et peut s'insérer facilement dans la forêt.

VARIANTE C. Cette variante passe entre les communes de La Demie et Neurey-lès-La-Demie. Elle présente un profil assez sinueux afin d'éviter les reliefs présents, le village de La Demie et les périmètres de protection de captage d'eau potable. Elle s'insère dans un fond de vallée à prédominance agricole et reste perceptible des deux villages perchés et orientés vers la vallée.

VARIANTE D. Cette variante passe entre les communes de La Demie et Neurey-lès-La-Demie. Elle présente un profil plus adouci en terme de relief. Elle s'insère dans un fond de vallée à prédominance agricole et reste perceptible des deux villages perchés et orientés vers la vallée.

ANTES

TÉE POUR LE TRACÉ NEUF



LES ACTEURS LOCAUX ASSOCIÉS AU CHOIX DE LA SOLUTION À PRIVILÉGIER

La DREAL a mis en place en 2011 un **comité technique** qui est associé très étroitement à l'élaboration du projet, et traduit la volonté de l'Etat de le conduire de manière partenariale. Ce comité technique est composé de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des chambres consulaires. Le 27 juin dernier, les premiers éléments de l'analyse comparative des solutions lui ont été soumis.

Par ailleurs, un **comité de suivi** réunit l'Etat, maître d'ouvrage du projet, le Conseil général de la Haute-Saône, la Communauté d'agglomération de Vesoul et la Communauté de communes du Chanois.

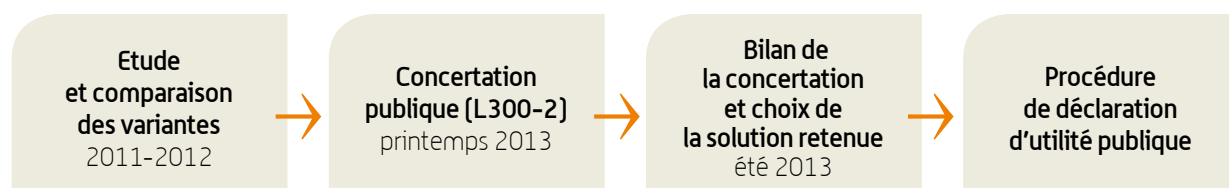


➤ Comité technique du 27 juin 2012

LE FINANCEMENT

Au titre de son inscription au PDMI (2009-2014), le projet bénéficie d'un montant de 5 M€ (3,75 M€, part de l'Etat et 1,25 M€, part du Conseil général de la Haute-Saône) qui doit permettre de financer les études, les acquisitions foncières ainsi que des travaux d'anticipation.

LES ÉTAPES À VENIR



LES INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À LA PHASE DE CONCERTATION SERONT COMMUNIQUÉES PRÉALABLEMENT À SON LANCEMENT AU PRINTEMPS 2013

CONTACT

Pour plus d'informations sur l'opération : **03 81 21 67 18**
<http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>

Lettre d'information n°1
Directeur de la publication : Jean-Marie CARTEIRAC - DREAL Franche-Comté
Crédit photos : DREAL Franche-Comté - Tirage : 12 000 exemplaires

